

Règlement de la manifestation November Trail - Challenge des Gentleman

28 Novembre 2025

Article 1 : Organisation

Le Challenge des Gentleman est organisée par l'association 1000 Pattes Vicquois, le 28 novembre 2025. L'événement comprend une course semi urbaine de 9 km et une marche semi urbaine 6 km.

Article 2 : Parcours et Départ

- Course 9 km : Départ à 20h00.
- Marche 6 km : Départ à 20h00

Les départs auront lieu depuis le complexe sportif Menoni (Vic-en-Bigorre, 65500), les parcours seront balisés et les plans des parcours seront disponibles sur le site du départ des courses.

Article 3 : Inscriptions

Les inscriptions se font sur place le jour de l'événement jusqu'à 30 minutes avant chaque départ ou bien sur le site <https://pyreneeschrono.fr>. Les frais d'inscription sont les suivants :

- Course 9 km : 10 €
- Marche 6 km : 10 €

Article 4 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards s'effectuera le jour de la course au complexe sportif Menoni de Vic-en-Bigorre.

Équipés d'une puce, ils devront être obligatoirement rendus à l'arrivée à l'organisation.

Article 5 : Sécurité

- Les participants doivent être en bonne condition physique et fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (ou attestation PPS) pour les trails.
- Un service médical sera présent à l'arrivée.
- La manifestation étant de nuit, les participants devront être équipés de lumière frontale ou tout signallement lumineux.

Article 6 : Respect de l'Environnement

Les participants s'engagent à respecter l'environnement et à ne pas jeter de déchets sur le parcours. Des poubelles seront disposées au départ et à l'arrivée.

Article 7 : Assurance

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile (Groupama) pour la durée de l'épreuve. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de dommage corporel survenu avant, pendant, ou après l'épreuve.

Article 8 : Annulation

En cas de force majeure ou de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'événement. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions.

Article 9 : Droit à l'Image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images prises lors de l'événement pour la promotion future de la Foulée des 1000 Pattes.

Article 10 : Esprit sportif

Le point de ravitaillement est prévu sur la zone du stade. Veuillez respecter les lieux et ne rien jeter sur le sol. Utiliser les poubelles. Les participants s'engagent à respecter l'environnement, la flore, la faune. De son côté, l'organisation s'engage à ce qu'il n'y ait plus aucune trace de la course dans les 5 jours maximum après la course.

Entre-aide : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou en détresse.

Sauf blessure, un coureur ne peut pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit impérativement prévenir le responsable de la course.

Article 11 : Acceptation du Règlement

La participation à l'événement implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Les participants acceptent de se conformer aux instructions des organisateurs et bénévoles présents le jour de l'événement.